

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD601

présenté par

M. Leseul, M. Delautrette, Mme Jourdan, M. Hajjar, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Battistel,
M. Potier, M. Garot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe
Nupes)

ARTICLE 11 NONIES

À la fin de la première phrase de cet article, supprimer les mots :

« sur toiture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à développer l'ensemble des synergies qui peuvent exister entre désamiantage et produit d'énergie solaire, sans se limiter aux toits et aux panneaux photovoltaïques.

Cet amendement répond à une problématique soulevée notamment par ASCA.